

Département
N O R D
Canton
HAZEBROUCK
Commune
ESTAIRES

25-06-15 AR 204 WH .

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE n° 24/2025

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU MAIRE A UN AGENT TERRITORIAL

Le maire de la Commune d'ESTAIRES (Nord),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-30, R.2122-8 et R. 2122-10 ;
- Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et des adjoints en date du 23 mai 2020 ;
- Considérant que Madame Virginie DESCAMPS, Directrice Enfance Jeunesse Education Culture, Attaché Territorial, réunit les conditions réglementaires et dans le souci d'une bonne administration locale il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Madame Virginie DESCAMPS, Directrice Enfance Jeunesse Education Culture, née le [REDACTED] est déléguée, pour la durée du mandat et sous ma responsabilité et ma surveillance afin de signer, sous forme électronique et sous forme papier, les bilans CAF et tous documents en lien avec les services de la CAF, les attestations de présence sur les Accueils Collectifs de mineurs (ACM) dans le cadre des remboursements dus aux familles.

Article 2 :

A ce titre, délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et responsabilité, à madame Virginie DESCAMPS, Directrice Enfance Jeunesse Education Culture, pour les actes suivants :

- les bilans CAF et tous documents en lien avec les services de la CAF
- les attestations de présence sur les Accueils Collectifs de mineurs (ACM) dans le cadre des remboursements dus aux familles.

Article 3 :

Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services de la Commune d'Estaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Une expédition du présent arrêté sera :

- remise à l'intéressée,
- annexée au registre d'Etat-Civil de la Commune et au recueil des Actes Administratifs,
- transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de DUNKERQUE,

... / ...

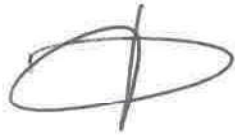
... / ...

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Notifié le :
Signature de l'intéressé



Fait à ESTAIRES, le 15 JUIN 2025
Le Maire
Dorothée BERTRAND



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.